



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 1^{er} octobre 2025 à 20h00, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Les conseillers, Jean-Marie Kabera, Denis Viel, Gaétan Gagné, Rodrigue Boulianne, Réjean Gagné et, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absent: Léo Lepage St-Amand

Est aussi présent, Mme Anne Gobeil Directrice générale et greffière.

Avant l'ouverture, la Mairesse prend parole pour le tirage du défi fleuri 2025
Aménagement paysager Prix de \$100 Francine Gauthier
Un arbre un histoire Prix de 100 Martine Dufour
Prix de participation de \$50 Molly Laverdière
Félicitation à tous les gagnants et à l'an prochain!
Rappel et invite les gens à se présenter à l'élection 2025.

- 1- Ouverture– quorum atteint, séance ouverte à 20h00.
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Présentation des services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossier MRC
- 7- Adoption
- 8- Résolution grande semaine des tout petits 10^e édition le 17 novembre 2025
- 9- Résolution d'appuie fermeture poste protection de la faune
- 10- Résolution M. Boulianne représentant OMH fleuve et vallée
- 11- Résolution pour mandater la MRC relevé de terrain aqueduc + égouts secteur Desbiens et D'Anjou d'une valeur de \$10 000.
- 12- Résolution projet UQAM filtration des berges pour assurer une eau potable de qualité
- 13- Résolution d'appuie Poste Canada
- 14- Dons
 - 15.1 Panier de Noël Moisson Vallée \$300
 - 15.2 Une journée gratuite de ski à Val d'Irène offerte au citoyen
- 15- Affaires nouvelles
 - 16.1 Résolution accès à la propriété David Lapierre
 - 16.2 Résolution augmentation de \$5, à partir du 1^{er} octobre, au brigadier scolaire
 - 16.3 Résolution contrat de fleurs Paramé 2026 \$2695.47
 - 16.4 Résolution Hockey Senior changement avance de fond en don
- 16- Correspondance
- 17- Mot sur le dernier mandat du conseil actuel
- 18- Deuxième période de questions
- 19- Levée de la séance

2025-10-207 M. le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par M. le conseiller Denis Viel, l'ouverture de la séance à 20h04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-10-208 M. le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par M. le conseiller Réjean Gagné, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-10-209 M. le conseiller Denis Viel propose, appuyé par M. le conseiller Réjean Gagné d'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2025

M. le conseiller Gaétan Gagné propose, appuyé par M. le conseiller Denis Viel d'adopter le procès-verbal du 17 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Adoption de la liste des comptes

2025-10-210

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 30 septembre 2025 a été déposée et présentée aux membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de ladite liste et en juge le contenu conforme ;

M. le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par M. le conseiller Gaétan Gagné d'adopter la liste des comptes au montant de 1, 258,533.03\$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7- Rapports divers

7.1 Services municipaux

Loisirs : En résumé, la biomasse est prête. Les pratique de hockey sont commencées. Les locations et activité commence le 6 octobre. Tous les horaires de soir sont loués. Les jeunes bénéficieront des cour hockey et patin encore cette année. Des plages libres seront encore offertes cette année. Le chalet du parc fermera le 13 octobre. Gala de lutte un succès. Ascension du Kempt 24 participants. Marché nomade 7 marchands, bel achalandage. Activités à venir afficher sur FB.

Voirie : Installation signalisation 30 km/h zone scolaire. Ponceau trail de VTT fait. PEP Véhicule à jour. Les rangs ont été nivelés pour recevoir le MR5 au total 5000 tonnes. Valve à eau unité Dorémy fermé. Ponceau rue Garon terminé. L'abri à sel va être changer début novembre. Des jerseys dans le croche rue D'Anjou, prêt du MTQ. La vérification des bornes fontaine a aussi été faite

7.2 Dossiers des élus

M. Rodrigue Boulianne: Seigneurie Mon-toit complet merci à la ville d'avoir aidé pour le gravier, Soirée de lutte un succès, AGA des quilles garde l'équipe en place. Gala de lutte montant final à venir.

M. Denis Viel : N'a pas eu de réunion, Prochaine

M. Gaétan Gagné : N'a pas eu de réunion,

M. Réjean Gagné : CCU séance extraordinaire

M. Jean Marie Kabera : N'a pas eu de réunion

7.3 Dossiers MRC

Un pas de plus pour la Matapédia, finalisation du plan d'action MADA 2025-2028

8- Adoption du règlement 298-25 Tarification incitative collecte des déchets

2025-10-211

ATTENDU QU'UN avis de motion du règlement no 298-25 a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 298-25 a été déposé et présenté lors de ladite séance ;

ATTENDU QUE ledit règlement vise à établir une tarification incitative pour la collecte des déchets sur le territoire de la Ville de Causapscal, afin de promouvoir une gestion responsable et équitable des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE la MRC de La Matapédia a validé la conformité et l'harmonisation de ce règlement avec les orientations régionales en matière de gestion des matières résiduelles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Viel,

APPUYÉ par Réjean Gagné,

ET RÉSOLU :

ARTICLE 1. D'adopter le règlement no 298-25 intitulé « *Règlement sur la tarification incitative pour la collecte des déchets* ».

ARTICLE 2. D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis et à procéder à la publication et au dépôt du règlement conformément aux dispositions légales applicables.

ARTICLE 3. Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Résolution de la grande semaine des tout petits 10^e édition

2025-10-212

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits (GSTP) tiendra sa 10e édition du 16 au 22 novembre 2025 à travers le Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal a reçu une invitation officielle à participer à cet événement en procédant au lever du drapeau thématique le lundi 17 novembre 2025 à 10h, ou à une autre heure jugée opportune ;

ATTENDU QUE cette mobilisation vise à rappeler l'importance de faire de la petite enfance une priorité sociétale et à démontrer l'engagement de la Ville envers les tout-petits et leurs familles ;
ATTENDU QUE la Ville dispose déjà du drapeau thématique fourni lors des précédentes éditions et qu'une trousse clé en main a été transmise pour faciliter la tenue de l'activité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Marie Kabera,

SECONDÉ par Rodrigue Boulianee,

ET RÉSOLU :

ARTICLE 1. Que la Ville de Causapscal participe officiellement à la 10e édition de la Grande semaine des tout-petits en procédant au lever du drapeau thématique devant l'hôtel de ville, le lundi 17 novembre 2025 à 10h, ou à une autre heure jugée appropriée.

ARTICLE 2. Que la direction générale soit mandatée pour confirmer la participation de la Ville auprès du Collectif petite enfance et pour coordonner l'organisation de l'activité.

ARTICLE 3. Que la Ville de Causapscal exprime par cette action son engagement à bâtir une communauté inclusive, bienveillante et attentive au bien-être de ses jeunes citoyennes et citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 10- Résolution d'appui au maintien du poste de protection de la faune à Causapscal

2025-10-213

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs envisage la fermeture du poste de protection de la faune situé à Causapscal ;

ATTENDU QUE ce poste de protection de la faune joue un rôle essentiel dans la surveillance et la préservation de la faune, des habitats naturels et du territoire faunique de la Vallée de la Matapédia ;

ATTENDU QUE la fermeture de ce poste aurait pour effet de réduire la présence sur le terrain des agents de protection de la faune, ce qui pourrait nuire à la prévention et au contrôle du braconnage, ainsi qu'à la protection des ressources fauniques ;

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal reconnaît l'importance de maintenir un service de proximité, notamment pour assurer la sécurité des usagers, la sensibilisation des citoyens et la valorisation de la faune comme ressource économique, touristique et récréative pour la région ;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires du milieu, dont les organismes de gestion faunique, les zecs, les pourvoiries et les associations de chasse et de pêche, ont déjà exprimé leurs préoccupations face à cette fermeture ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Viel,

APPUYÉ par Gaëtan Gagné,

ET RÉSOLU :

ARTICLE 1. Que le conseil municipal de la Ville de Causapscal appuie officiellement le maintien du poste de protection de la faune de Causapscal et demande au ministère concerné de reconsiderer sa décision de fermeture.

ARTICLE 2. Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la députée provinciale de la circonscription, à la MRC de La Matapédia ainsi qu'aux organismes régionaux de protection et de gestion faunique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11- Résolution M. Rodrigue Boulianee représentant OMH fleuve et vallée

2025-10-214

ATTENDU QUE l'Office d'habitation Fleuve et Vallée (OHFV), qui regroupe plus de 1 200 logements HLM sur un territoire de 4 MRC, a transmis une demande officielle à la Ville de Causapscal afin de nommer un administrateur représentant la municipalité ;

ATTENDU QUE le rôle d'administrateur consiste à siéger bénévolement au conseil d'administration de l'OHFV, à participer à environ huit réunions annuelles ainsi qu'aux comités de travail, et à contribuer à l'orientation stratégique de l'organisme, conformément à sa mission et à ses valeurs ;
ATTENDU QUE le mandat est prévu jusqu'au 31 décembre 2026, conformément aux dispositions transmises par l'OHFV ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Réjean Gagné,

APPUYÉ par Jean-Marie Kabera,

ET RÉSOLU :

ARTICLE 1. Que la Ville de Causapscal nomme M. Rodrigue Boulianne à titre d'administrateur représentant la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée (OHFV).

ARTICLE 2. Que le mandat de M. Boulianne soit valide jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3. Que la directrice générale et greffière-trésorière soit mandatée pour transmettre copie de la présente résolution, accompagnée du curriculum vitae de M. Boulianne, à la direction de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12- Appel d'offres regroupé 2025 – Mandat à la MRC de La Matapédia pour la réalisation des relevés de terrain et des études géotechniques

2025-10-215

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation de **relevés de terrain et d'études géotechniques** pour la planification de la reconstruction des infrastructures urbaines (aqueduc et égout) dans plusieurs secteurs de la Ville de Causapscal ;

CONSIDÉRANT que la **MRC de La Matapédia**, par son service de génie municipal, coordonne un **appel d'offres regroupé** pour la réalisation d'études géotechniques pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce regroupement vise à optimiser les ressources techniques et financières des municipalités participantes et à assurer une uniformité dans la qualité des études réalisées ;

CONSIDÉRANT que les honoraires relatifs à la réalisation de ces études seront refacturés à la Ville de Causapscal selon le coût réel en lien avec chacun des projets municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Viel,

APPUYÉ par Jean-Marie Kabera,

IL EST RÉSOLU :

ARTICLE 1. De mandater la **MRC de La Matapédia** afin qu'elle procède aux **relevés de terrain et à la réalisation des études géotechniques** pour les projets suivants :

Projet 1 : Rues Desbiens et Dollard ;

Projet 2 : Rues D'Anjou, Pins, Cossette et Fabrique.

ARTICLE 2. D'autoriser la MRC de La Matapédia à inclure ces projets dans l'**appel d'offres regroupé 2025** pour la réalisation d'études géotechniques.

ARTICLE 3. Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 13- Résolution d'approbation et participation au projet de caractérisation des prélèvements d'eau en filtration des berges

2025-10-216

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs finance un projet de recherche intitulé « *Caractérisation des prélèvements d'eau en filtration sur berge* » dans le cadre de la mesure 1.1 – Protéger les sources d'eau potable du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau ;

CONSIDÉRANT que le projet est réalisé par l'équipe de Hydro Sciences UQAM-ÉTS, en collaboration avec plusieurs municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Causapscal est invitée à participer à ce projet de recherche afin de caractériser ses installations de captage d'eau et d'évaluer l'influence possible de la filtration sur berge sur la qualité de son eau brute ;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans la volonté municipale d'assurer une gestion préventive, durable et responsable de la ressource en eau et d'améliorer les connaissances relatives à la protection des sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que la participation de la Ville n'engendre aucun coût additionnel et que l'équipe de recherche fournira le matériel, le protocole d'échantillonnage et l'accompagnement requis ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Boulianne,

APPUYÉ par Réjean Gagné,

IL EST RÉSOLU :

ARTICLE 1. Que le conseil municipal de la Ville de Causapscal accepte de participer au projet « *Caractérisation des prélèvements d'eau en filtration sur berge (FSB)* » réalisé par Hydro Sciences UQAM-ÉTS et financé par le MELCCFP.

ARTICLE 2. Que la direction générale soit autorisée à collaborer avec l'équipe de recherche, à désigner une personne responsable de la coordination locale et à signer tout document ou entente nécessaire à la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 3. Que la Ville de Causapscal réaffirme par la présente sa volonté de protéger ses sources d'eau potable et de participer activement à toute initiative favorisant une meilleure connaissance et une meilleure gestion de la ressource en eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Résolution Projet du gouvernement fédéral d'appuie Poste Canada

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un **examen du mandat de la Société canadienne des postes** du **1er octobre 2025 au 31 mars 2026** ;
ATTENDU QU'en théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le **Protocole du service postal canadien (2009)** et de recueillir l'opinion de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal, notamment dans un contexte où les besoins des citoyens ont évolué et où le volume de courrier a considérablement diminué, ce qui met en péril la viabilité de Postes Canada ;
ATTENDU QUE le plan actuel **n'indique pas clairement qu'il y aura des consultations publiques** ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et que le processus et le cadre de référence de cet examen n'ont pas encore été annoncés ;
ATTENDU QUE le récent rapport de la **Commission d'enquête sur les relations de travail** a recommandé des **coupes de services** sous forme de fermetures de bureaux de poste et de relance du programme de remplacement de la livraison à domicile par des **boîtes postales communautaires** ;
ATTENDU QUE le gouvernement du Canada doit connaître le **point de vue des municipalités** sur des enjeux fondamentaux tels que :

- Le maintien de Postes Canada à titre de **service public essentiel**,
- Le **moratoire sur la fermeture des bureaux de poste**,
- L'amélioration du **Protocole du service postal canadien**,
- Le maintien de la **livraison à domicile et quotidienne**,
- La **création d'une banque postale publique**,
- La **transition écologique** de Postes Canada (bornes de recharge pour véhicules électriques, réduction de l'empreinte carbone),
- L'amélioration des services dans les **collectivités rurales, éloignées ou autochtones**, et
- Le développement de services pour les **personnes âgées et à mobilité réduite** ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Gaëtan Gagné,

APPUYÉ par Denis Viel,

IL EST RÉSOLU :

ARTICLE 1. Que la **Ville de Causapscal** écrive au **ministre de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement, M. Joël Lightbound**, pour lui demander de **reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada** tant que les activités de la Société ne seront pas stabilisées, que les effets de la hausse du prix des timbres ne seront pas mesurés et que les volumes de colis ne refléteront pas la demande réelle.

ARTICLE 2. Que la Ville de Causapscal demande que **tout examen du mandat de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie**, et qu'il **comprenne des audiences ouvertes à toutes les parties prenantes**, dans l'ensemble des régions du Canada.

ARTICLE 3. Que la Ville de Causapscal **soumette un mémoire ou participe aux audiences publiques** afin de faire valoir la position des municipalités rurales et régionales dans le cadre de cet examen.

ARTICLE 4. Que copie de la présente résolution soit transmise à :

- **M. Joël Lightbound**, ministre de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement, Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- Octroi de dons – Panier de Noël Moisson Vallée et journée de ski gratuite Val-d 'Irène

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal reconnaît l'importance de soutenir les organismes et initiatives qui contribuent au bien-être des citoyens et à la vitalité de la communauté ;

ATTENDU QUE l'organisme **Moisson Vallée** organise chaque année la campagne des **Paniers de Noël** afin de venir en aide aux familles dans le besoin du secteur ;

ATTENDU QUE la **Station touristique Val-d 'Irène** offre la possibilité de tenir une **journée de ski gratuit** pour les résidents de Causapscal, favorisant ainsi la participation citoyenne, les saines habitudes de vie et la promotion du tourisme local ;

EN CONSÉQUENCE,

Don à Moisson Vallée – Panier de Noël

IL EST PROPOSÉ par Jean-Marie Kabera

APPUYÉE par Rodrigue Boulianne

Don à la Station touristique Val-d 'Irène – Journée de ski gratuite

IL EST PROPOSÉ par Denis Viel

APPUYÉE par Réjean Gagné

IL EST RÉSOLU :

ARTICLE 1. D'octroyer une **contribution financière de 300 \$ à Moisson Vallée** pour la tenue de sa campagne des **Paniers de Noël 2025**.

ARTICLE 2. D'octroyer une **contribution financière de 1 440 \$ à la Station touristique Val-d 'Irène** pour la tenue d'une **journée de ski gratuite** offerte aux citoyens de Causapscal.

ARTICLE 3. Que les sommes nécessaires, totalisant **1 740 \$**, soient imputées au poste budgétaire prévu à cette fin dans les dépenses de dons et commandites de l'exercice 2025.

ARTICLE 4. Que la directrice générale soit autorisée à émettre les paiements et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Affaires nouvelles

16.1 Accès à la propriété David Lapierre

2025-10-219

ATTENDU QUE le règlement numéro 244-19 prévoit le versement d'une **subvention de 3 000 \$** à tout nouveau propriétaire d'une résidence unifamiliale ou bi familiale neuve ou relocalisée sur le territoire de la Ville de Causapscal, conformément aux conditions prévues au programme d'accès à la propriété ;

ATTENDU QUE David Lapierre ont déposé une **demande conforme** aux exigences dudit règlement pour une propriété située sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'**inspecteur municipal** a attesté la conformité de la construction et que toutes les conditions prévues aux articles 2 à 8 du règlement 244-19 sont remplies ;

EN CONSÉQUENCE,

M. le conseiller **Jean-Marie Kabera** propose, appuyé par M. le conseiller **Gaétan Gagné** :

QUE le conseil municipal de la Ville de Causapscal autorise le **versement d'une subvention de 3 000 \$ à David Lapierre**, conformément au règlement 244-19 sur l'accès à la propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Brigadier scolaire augmentation à partir 1^{er} octobre

2025-10-220

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal emploie un(e) **brigadier(ère) scolaire** afin d'assurer la sécurité des élèves aux abords des écoles durant les périodes d'entrée et de sortie ;

ATTENDU QUE la rémunération actuelle du poste est fixée à **30 \$ par jour**, et qu'il est jugé opportun de **réviser ce taux horaire** afin de reconnaître la responsabilité du poste, la constance du service rendu et l'évolution du marché du travail ;

ATTENDU QUE cette modification salariale s'appliquera à compter du **1er novembre 2025** et sera imputée au poste budgétaire correspondant à la rémunération du personnel de sécurité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Viel

APPUYÉE par Réjean Gagné

IL EST RÉSOLU :

ARTICLE 1. D'autoriser l'**augmentation du taux horaire** du ou de la **brigadier(ère) scolaire** de la Ville de Causapscal, passant de **30 \$ à 35 \$ par jour**.

ARTICLE 2. Que cette modification entre en vigueur à compter du **1er novembre 2025** (ou à la date déterminée par la direction générale).

ARTICLE 3. Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution et pour ajuster la rémunération en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Attribution du contrat pour les fleurs 2026-Paramé

2025-10-221

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal procède annuellement à l'achat de fleurs et de végétaux destinés à l'embellissement de ses espaces publics pour la saison estivale ;

ATTENDU QUE l'entreprise **Paramé** a déposé une soumission conforme pour la fourniture des fleurs pour la saison **2026**, au montant total de **2 695,47 \$**, taxes incluses ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge cette offre avantageuse et conforme aux besoins d'aménagement paysager de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Boulianne

APPUYÉE par Jean-Marie Kabera

IL EST RÉSOLU :

ARTICLE 1. D'accepter la soumission déposée par **Paramé** pour la **fourniture des fleurs 2026**, au montant de **2 695,47 \$**, taxes incluses.

ARTICLE 2. D'autoriser la **directrice générale et greffière-trésorière** à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ARTICLE 3. Que la dépense soit imputée au **poste budgétaire prévu pour l'embellissement et l'aménagement horticole** de l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Conversion de l'avance de fonds de 10 000\$ en don – Construction d'un bar à l'aréna

ATTENDU QUE, par résolution antérieure, la Ville de Causapscal avait accordé une avance de fonds de 10 000 \$ pour soutenir les travaux de construction d'un bar à l'aréna municipal ;
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés conformément aux objectifs fixés et qu'ils contribuent à l'amélioration des services offerts à la population ainsi qu'à la vitalité des activités sportives et communautaires de la Ville ;
ATTENDU QUE le conseil municipal juge approprié de convertir l'avance consentie en contribution financière permanente, afin de reconnaître la valeur communautaire du projet et de soutenir les efforts du comité gestionnaire de l'aréna ;
EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Réjean Gagné,
APPUYÉE par Jean-Marie Kabera,
IL EST RÉSOLU :

ARTICLE 1. De convertir l'avance de fonds de 10 000 \$ octroyée pour les travaux de construction du bar de l'aréna en don non remboursable.

ARTICLE 2. Que cette contribution soit considérée comme un soutien financier municipal destiné à la réalisation et à l'amélioration des infrastructures de l'aréna.

ARTICLE 3. Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les ajustements comptables nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

17- Correspondance

Aucune

18- Mot de la mairesse – Fin de mandat du conseil

La mairesse tient à remercier sincèrement **les membres du conseil municipal** pour leur collaboration, leur dévouement et leur engagement envers notre communauté.

Elle remercie également **les citoyennes et citoyens de Causapscal** pour leur confiance et leur participation active à la vie municipale. Ensemble, nous avons réalisé de beaux projets et fait avancer notre ville avec fierté et solidarité.

19- Période de questions

M. Carol Veilleux remercie la mairesse et les conseils pour leur implication

20- Levée de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Gagné, appuyé par Monsieur le conseiller Réjean Gagné, que la présente séance soit levée à 20 h 38.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Ce 6 octobre 2025

Mme Odile Roy, Mairesse